



Résidence Le Trèfle à quatre Assemblée générale du 21 juin 2023 à 19h30 Au Château de Saint-Aubin, Salle Louis Vallier

La présidente du Conseil d'administration, Mme Anne-Pascale Collaud ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue aux coopérateurs qui ont répondu présents à l'invitation.

Elle remercie la commune de Saint-Aubin qui accueille l'assemblée ce soir et annonce que 21 personnes se sont excusées.

Mme Isabelle Guerry, syndique de la commune de Vallon et membre du conseil d'administration ne peut pas prendre part à nos assises et s'en excuse.

Mme Collaud salue la présence de Mme Jeanmonod, responsable de l'entretien de l'immeuble.

L'assemblée a été convoquée par courrier du 25 mai 2023, selon l'art 22 des statuts.

116 coopérateurs ont été convoqués et 16 coopérateurs sont présents. La majorité est par conséquent de 9.

1. Adoption de l'ordre du jour

Mme Collaud demande si l'assemblée souhaite apporter une modification à l'ordre du jour. Comme cela n'est pas le cas, elle poursuit en demandant à l'assemblée de l'approuver.

L'assemblée générale approuve l'ordre du jour à l'unanimité.

2. Désignation des scrutateurs

L'assemblée n'étant pas nombreuse, Mme Collaud propose de ne pas nommer de scrutateurs.

3. Approbation du PV de l'assemblée générale du 13 juillet 2022

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 13 juillet 2022 a été remis avec la convocation à la présente assemblée, il ne sera par conséquent pas lu.

Mme Collaud demande s'il y a des remarques à propos de ce procès-verbal. Comme cela n'est pas le cas, elle le soumet à l'approbation de l'assemblée.



L'assemblée générale approuve le PV de l'AG du 13 juillet 2022 à l'unanimité, avec une abstention.

4. Présentation des comptes 2022

Mme Collaud donne la parole à Mme Natacha Noël, représentante de la gérance Norbert Chardonnens, pour la présentation des comptes.

Produits de l'immeuble	207'190.00 CHF
Charges de l'immeuble	-75'176.64 CHF
Résultat d'exploitation	132'013.36 CHF

Amortissement sur immeuble 39'936.00CHF

Mme Noël passe la parole à M. Jean-Pierre Thénot, trésorier pour la lecture du rapport de Dubey Gestion SA, organe de révision.

Mme Collaud met les comptes et le rapport de l'organe de révision en discussion. Aucune question n'étant soulevée, elle propose à l'assemblée de les approuver.

L'assemblée générale approuve les comptes 2022 et le rapport de l'organe de révision à l'unanimité.

Au nom du conseil d'administration, Mme Collaud remercie l'assemblée pour sa confiance et adresse également ses remerciements à Mme Noël pour la bonne exécution de la comptabilité et à Dubey Gestion SA pour leur collaboration.

5. Présentation et approbation du rapport annuel du conseil d'administration

Mme Collaud lit le rapport annuel du conseil d'administration

Durant l'exercice sous revue, en moyenne 2 à 3 appartements sont restés vacants. Nous relevons pourtant une moyenne d'un appel par mois pour obtenir des renseignements quant aux modalités de location.

Cette vacance correspond à ce vivent les autres structures qui offrent des appartements adaptés. Même si notre immeuble n'affiche pas complet tout au long de l'année, l'exercice financier reste stable.

Actuellement, deux appartements sont disponibles. Nous avons un couple et une personne en liste d'attente. Il s'agit de personnes qui ont fait enregistrer leur demande au cas où leur santé viendrait à se péjorer ou de personnes qui doivent attendre que leur état de santé se stabilise avant de pouvoir intégrer un nouveau domicile.



Notre immeuble est en exploitation depuis l'automne 2016. Certains locataires sont présents dans notre immeuble depuis cette date-là.

Le bilan que nous pouvons tirer de cette période est intéressant.

En effet, la construction d'un immeuble sans barrière architecturale apporte une réponse aux personnes qui ne pourraient plus vivre dans un appartement standard.

Notre expérience, longue de bientôt 7 ans, nous le prouve.

Nous relevons que deux personnes sont décédées dans leur appartement sans avoir à transiter par un hôpital ou un EMS.

Cinq autres personnes ont fait un bref séjour à l'hôpital et/ou à l'EMS avant de nous quitter.

Enfin, un couple et deux personnes ont fait un séjour de plus longue durée en EMS.

Pour 7 personnes, l'appartement adapté a été une alternative durable à l'entrée en EMS. Pour 4 autres personnes, l'appartement adapté a permis de reculer l'entrée en EMS.

Ce sont autant de coûts financiers qui ont été évités aux personnes concernées tout comme aux collectivités publiques.

Notre structure est une véritable alternative lorsque la santé ne permet plus vraiment de rester dans son cadre de vie habituelle. Elle s'inscrit pleinement dans la politique Séniors+ qui préconise la mise en place de structures et de moyens permettant aux séniors de rester le plus longtemps indépendants à domicile. Nous pouvons ainsi avoir un grand sentiment de fierté d'avoir anticipé les visions de la politique du 3^e âge.

Durant l'année sous revue, nous avons exécutés les travaux suivants :

- Mise aux normes demandées dans le cadre du permis d'habiter octroyé par la commune
- Installation de cimaises dans les corridors afin de permettre d'installer des tableaux qui viennent agrémenter nos murs
- Gestion du projet de panneaux solaires et d'une borne de recharge.
- Achat d'un fauteuil roulant permettant aux locataires dont la mobilité est réduite de pouvoir participer aux activités externes proposées par notre référent de maison. Ce fauteuil roulant est disponible également pour les déplacements privés de nos locataires.

Ces travaux ont été menés parallèlement à la gestion standard de l'immeuble telle que réfection de la pelouse après un été bien trop chaud, nettoyage des baies vitrées et entretien général.

Au terme de ce rapport, nous tenons à saluer la bonne collaboration qui prévaut dans les échanges entre le conseil d'administration et le personnel de la Gérance Chardonnens, avec M. Bourdon, notre référent de maison et avec notre dévouée concierge, Mme Jeanmonod qui ne se contente pas seulement de s'assurer de la bonne tenue de notre immeuble mais qui a aussi à cœur d'en assurer la décoration avec beaucoup de talent.

Je remercie les membres du conseil d'administration pour leur engagement et leur soutien. Le travail de chacun est essentiel au bon fonctionnement de notre coopérative.



Au terme de son rapport, Mme Collaud le met en discussion auprès de l'assemblée.

L'assemblée générale approuve le rapport annuel du conseil d'administration à l'unanimité

6. Election de l'organe de surveillance pour l'exercice 2023

Selon l'article 30 alinéa 1 des statuts, l'assemblée générale élit chaque année pour l'exercice courant un organe de révision chargé de vérifier si les comptes annuels sont conformes aux prescriptions légales et aux statuts.

Dubey Gestion SA remplit cette tâche depuis 2019. Le comité propose la Fiduciaire Fiduflex SA, à Estavayer-le-Lac.

L'assemblée générale accepte la nomination de Fiduflex SA en qualité d'organe de révision à l'unanimité

Elle remercie l'assemblée pour sa confiance.

7. Réélection du conseil d'administration

M. Didier Cuany, représentant de la commune de Gletterens est élu, en remplacement de Emilie Lesquereux, qui a renoncé à son mandat communal et a démissionné du conseil d'administration de la Coopérative Le Trèfle à quatre.

L'assemblée générale accepte la réélection du conseil d'administration à l'unanimité, à savoir :

Anne-Pascale Collaud Dessibourg, représentante de la commune de Saint-Aubin

Isabelle Guerry, syndique et représentante de la commune de Vallon

Jean-Pierre Thénot, trésorier

Anne-Paule Rossel Serio, représentante de la commune de Delley-Portalban

Anne Collaud, responsable de la communication

René Dessibourg, responsable de la gestion du bâtiment.

La présidente, Mme Anne-Pascale Collaud, passe la parole à M. René Dessibourg pour la nomination de la présidence et de la vice-présidence.

Anne-Pascale Collaud Dessibourg est reconduite à la présidence à l'unanimité.

Isabelle Guerry est reconduite à la vice-présidente à l'unanimité.



8. Divers

Le Conseil d'administration n'a aucune information complémentaire à apporter.

Aussi, la parole est laissée à l'assemblée.

M. Roland Wicky a entendu dire qu'un exercice d'évacuation de l'immeuble a échoué.

René Dessibourg répond que l'immeuble est conforme aux normes incendie ; des panneaux signalant des voies de fuite ont été ajoutés suite à la visite pour l'obtention du droit d'habiter.

La présidente ajoute qu'elle n'a pas été informée d'un quelconque exercice d'évacuation. Elle met par conséquent en doute la véracité de ces rumeurs.

L'assemblée n'ayant aucune remarque à formuler, Mme Collaud passe la parole à Jonathan Monney, conseiller communal, qui adresse quelques mots de bienvenue à l'assemblée et félicite le conseil d'administration pour les bons résultats annoncés ce soir. Il invite l'assemblée à partager l'apéritif offert par la commune.

La présidente remercie la commune de Saint-Aubin qui a généreusement mis à disposition la salle pour cette assemblée et invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

L'assemblée se termine à 19 h 55.

Pour la Coopérative le Trèfle à Quatre

Anne-Pascale Collaud

Présidente

Anne Collaud

secrétaire remplaçante